

## Contrat de cession avec la Compagnie Idiomécanic Théâtre Festival Républicain

Décision N° 2022 - 271

**LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux articles L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la Municipalité d'organiser la 7ème édition du Festival Républicain et de proposer une programmation variée et éclectique autour de la thématique de l'émancipation dans toute sa diversité,

**CONSIDERANT** les propositions de Madame Virginie Galtier, agissant pour le compte de la Compagnie Idiomécanic Théâtre en qualité de présidente, de programmer le 9 novembre 2023 à 20h00 une représentation du spectacle Bananas (and kings), pour un montant net à payer de 7064,07 € comprenant la cession du spectacle ainsi que les défraiements repas et transport,

**DECIDE,**

**DE SIGNER** le contrat de cession avec la Compagnie Idiomécanic Théâtre.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 5 octobre 2022,

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

